



Conférence de presse annuelle 2005

Note d'information n°15

Luxembourg, 3 février 2005

Le Fonds européen d'investissement

Le FEI : un partenariat public-privé pour la promotion des PME et de l'innovation en Europe

Le Fonds européen d'investissement (FEI), dont la BEI est l'actionnaire principal (près de 60 % du capital), aux côtés de la Commission (30 %) et d'un groupe de banques et d'autres institutions financières, est spécialisé dans le financement de **capital-risque**, l'octroi de **garanties pour les PME** et la prestation de services de conseil. Le FEI opère par l'intermédiaire d'organismes financiers (quelque 350) qui utilisent ses ressources ou celles qui lui sont confiées par ses actionnaires ou par des tierces parties. Ses activités sont motivées par un double objectif qui consiste à **servir les politiques de l'UE** tout en **dégageant une rentabilité financière**. Noté triple A, le FEI jouit du statut de banque multilatérale de développement (BMD). Au 31 décembre 2004, le total de son portefeuille s'élevait à quelque 10,5 milliards d'EUR.

Le FEI en tant qu'acteur du programme de Lisbonne

Jusqu'à la fin de la décennie, le FEI aura pour mission fondamentale d'appuyer la **stratégie de Lisbonne** en faveur d'une Europe compétitive, ainsi que de renforcer, dans le cadre de l'Espace européen de la recherche, la **commercialisation des résultats de la recherche-développement européenne**.

Par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement, le FEI a mobilisé quelque 4 milliards d'EUR en faveur d'investissements de capital-risque dans des PME à forte croissance, contribuant ainsi au financement de l'innovation. Le projet baptisé « Accélérateur de transfert de technologies » constitue un autre exemple de soutien à la recherche et à l'innovation ; il s'agit d'une initiative du FEI (mise sur pied en coopération avec la Commission européenne et la BEI) qui vise à combler le manque de capital d'amorçage au moyen d'un nouveau type de vecteur d'investissement destiné à financer la commercialisation des résultats de la recherche.

Par ailleurs, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation proposé par la Commission européenne permettra de renforcer un certain nombre de programmes communautaires existants et prévus, dont l'objectif est de promouvoir la compétitivité et l'innovation en concentrant les efforts sur le financement des PME. Couvrant la période 2007-2013, ce programme comprendra notamment des instruments financiers qui seront gérés par le FEI.

Les opérations de capital-risque du FEI

Dans les conditions actuelles du marché du capital-risque, la présence d'investisseurs privés sur ce marché demeure encore fragmentée, principalement en raison d'un environnement économique instable où les perspectives pour la catégorie d'actifs concernée sont incertaines, en particulier sur le segment des entreprises en phase initiale. Dans un tel contexte, le **FEI joue** incontestablement **un rôle déterminant** dans la mobilisation de financements du secteur privé grâce, notamment, à l'importance qu'il accorde, dans le cadre de ses opérations, aux **valeurs** et à la **bonne gouvernance des PME**. En outre, la **présence stable du FEI** symbolise la valeur que revêtent les financements publics dans une période où les marchés traversent des difficultés.

Ces derniers temps, le FEI a élargi le champ de sa politique d'investissement pour y intégrer, parallèlement aux fonds privilégiant les initiatives en phase initiale, des fonds destinés à soutenir des initiatives en phase intermédiaire ou avancée. En termes de secteur et de stade d'intervention, le portefeuille de capital-risque du FEI est axé sur les entreprises de haute technologie en phase initiale (essentiellement dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication et des sciences de la vie), qui constituent près des deux tiers du portefeuille.

Les opérations de capital-risque se sont chiffrées à **357 millions d'EUR en 2004** (soit 2,5 fois le volume des opérations de l'année précédente), pour un portefeuille d'une valeur totale de **2 770 millions d'EUR**. L'an dernier, le FEI a investi dans une quinzaine de fonds de capital-risque, ce qui s'est traduit par la réalisation d'un large éventail d'opérations en Italie, en Espagne, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne, et de quelques opérations dans les nouveaux États membres.

Les garanties en faveur des PME

Le FEI propose deux grandes lignes de produits dans le cadre de son activité de garantie : le rehaussement de crédit pour les besoins d'opérations de titrisation et l'assurance et la réassurance de crédits (y compris pour les micro-crédits). Grâce à la position financière du FEI et à son statut de BMD, un taux réduit peut s'appliquer à l'affectation de capital réglementaire au titre des actifs garantis par le FEI, les institutions financières sont en mesure d'augmenter leur capacité de prêt et d'améliorer le rendement de leurs fonds propres, tandis que le transfert des risques à des investisseurs tiers est facilité, de même que le déplacement des risques de crédit vers les marchés des capitaux grâce à l'émission d'obligations garanties par le FEI.

En 2004, le FEI a signé 49 opérations de garantie pour un montant total de **1 450 millions d'EUR**, opérations qui ont contribué à faciliter l'émission de titres adossés à des portefeuilles de prêts consentis à des PME pour un montant de 27 milliards d'EUR (ce qui correspond à un coefficient multiplicateur de 20).

Dans le cadre du Programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise (MAP), mandat géré par le FEI pour le compte de la Commission, le montant des opérations signées s'élève à 750 millions d'EUR. Les opérations de garantie effectuées au titre de ce programme portent sur les crédits classiques, mais aussi sur les micro-crédits. Ces mécanismes de garantie ont pour caractéristique particulière d'**encourager** les fonds de garantie (ou les banques, dans les pays où il n'y a pas de fonds de garantie) à **prêter davantage** aux PME ou à le faire **à de meilleures conditions** ou **sur la base d'un dispositif de sûreté réduit**, en échange de quoi le FEI s'engage à supporter une partie des pertes attendues, dans la limite d'un plafond préétabli. Les opérations dans les nouveaux États membres et dans les pays candidats et en voie d'adhésion ont été particulièrement nombreuses en 2004 (elles ont concerné la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie).

Le montant des opérations de rehaussement de crédit s'est élevé à **quelque 700 millions d'EUR**. Dans les opérations de titrisation, le FEI a principalement pour rôle de permettre un accès accru des PME au financement par l'emprunt, en facilitant le transfert des risques liés aux PME des banques cédantes aux marchés des capitaux. Pour ce faire, il garantit les tranches de rang inférieur des concours aux PME via des opérations de titrisation.

Les services de conseil du FEI

Lancée à la fin de 2002, la nouvelle activité de conseil du FEI consiste à offrir une assistance technique et des services de conseil à des institutions qui en font la demande, en se fondant sur son expérience dans les domaines du capital-risque et des portefeuilles de garanties en faveur des PME. Ces services ont notamment été sollicités par des organisations régionales et des institutions financières pour les aider à mettre au point des mécanismes d'investissement plus favorables et à accroître l'accès des PME aux financements. À titre d'exemple, on peut actuellement citer une région d'Espagne entreprenant des investissements en capital-risque et des institutions financières mettant au point leur premier mécanisme de garantie et leur premier instrument de capital-risque.

Pour plus d'informations sur la BEI, visitez le site internet www.eib.org.

Contacts Presse: Service de presse, press@eib.org, Tél: +352 43 79 31 51; Fax: +352 43 79 31 91

Questions générales: Infodesk BEI, info@eib.org; Tél: +352 43 79 31 22; Fax: +352 43 79 31 91